

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.02.08
Séance du 20 Mars 2026**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	16 Mars 2026
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de. Yvette CHOL

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL adjoints

Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusés : Yves DARLES, Johana BARTHELEMY

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS)
DESIGNATION du DELEGUE représentant les ELUS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui, moyennant une cotisation employeur, permet aux agents communaux de bénéficier de diverses prestations, à l'instar d'un Comité d'Entreprise National.

Suie aux élections municipales et conformément aux statuts du CNAS, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué qui représentera les élus de la Commune au sein des instances du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne :

Virginie SOLILY pour siéger au sein du Collège des Elus du CNAS

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 23 mars 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 23 mars 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260320-DELI_2026_02_08-DE
Reçu le 23/03/2026